

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société du Grand Paris

Etablissement public
à caractère industriel et commercial
Immeuble le Cézanne
30, avenue des Fruitiers
93200 Saint Denis

Grant Thornton Commissaire aux Comptes

29, rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars Commissaire aux Comptes

61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société du Grand Paris Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ministérielle du 24 octobre 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **Société du Grand Paris**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics à caractère industriel et commercial, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'agent comptable sur les comptes 2016 et dans les documents adressés au Conseil de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Solange Aiache
Associée

Mazars



Valérie Riou
Associée

BILAN 2016, SOCIETE DU GRAND PARIS

ACTIF	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	PASSIF	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
	Brut	Amortissements et provisions à déduire	Net						
Actif immobilisé						Capitaux propres			
Immobilisations incorporelles									
Concession et droits similaires, brevets, licences, marques	3 424 100,24	2 113 495,52	1 310 604,72	848 428,54	689 201,79	Réserves facultatives	1 516 757 868,04	1 306 422 780,70	912 938 902,77
Immobilisations incorporelles en cours	11 170 624,41		11 170 624,41	7 408 654,08	3 604 150,58				
Immobilisations corporelles									
Autres immobilisations corporelles	381 389 151,37	2 111 116,87	379 278 034,50	239 684 355,12	146 329 775,24	Résultat de l'exercice (excédent)	25 535 945,03	210 335 087,34	393 483 877,93
Immobilisations en cours	600 699 223,40		600 699 223,40	266 406 114,72	104 746 544,13	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	29 927 512,95	8 128 680,86	855 999,00
Avances	31 058 973,57		31 058 973,57	2 578 600,85	1 591 620,19				
Immobilisations financières									
Dépôts et cautionnements	27 426,43		27 426,43	27 442,29	3 100,00				
Autres prêts	722 144,19		722 144,19						
TOTAL I	1 028 491 643,61	4 224 612,39	1 024 267 031,22	516 953 595,60	256 964 391,93	TOTAL I	1 572 221 326,02	1 524 886 548,90	1 307 278 779,70
						Provision pour risques	77 000,00	0,00	0,00
						Autres provisions pour charges	25 317 900,33		
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL II	25 394 900,33	0,00	0,00
Actif circulant						Dettes			
Stocks et en-cours	6 982 863,50		6 982 863,50	5 599 230,97	3 149 289,84	Dettes financières	0		
Avances et acomptes versés sur commandes	88 023,03		88 023,03	77 631,40	94 229,90	Dépôts de garantie	48 441,86	98 343,64	260 395,71
Autres créances	664 946,28	0,00	664 946,28	258 423,72	235 489,50	Dettes d'exploitation			
Créances diverses	106 718 280,83		106 718 280,83	58 959 882,64	21 076 612,02	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384 659 891,43	252 330 102,95	58 052 625,04
Compte à terme	0,00		0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	3 680 130,35	2 824 235,77	2 374 229,44
Disponibilités	847 232 584,72		847 232 584,72	1 198 107 176,09	1 086 384 691,62	Autres dettes	161 925,49	0	110 894,67
Charges constatées d'avance	212 885,90		212 885,90	183 090,84	172 219,75				
TOTAL III	961 899 584,26	0,00	961 899 584,26	1 263 185 435,66	1 111 112 532,63	TOTAL III	388 550 389,13	255 252 682,36	60 798 144,86
TOTAL	1 990 391 227,87	4 224 612,39	1 986 166 615,48	1 780 139 031,26	1 368 076 924,56	TOTAL	1 986 166 615,48	1 780 139 231,26	1 368 076 924,56

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2016 SOCIETE DU GRAND PARIS

Numéro des postes	Intitulé des postes	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Numéro des postes	Intitulé des postes	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
60	Achats	12 739 522,22	17 548 931,61	25 096 142,89	70	Prestations de services	0	0,00	0,00
61	Services extérieurs	17 904 637,71	13 646 644,43	11 954 225,13	71	Production stockée	1 383 632,53	2 449 941,13	3 149 289,84
62	Autres services extérieurs	23 753 949,06	12 831 055,98	5 963 334,51	72	Production immobilisée	0,00	691 548,00	587 144,42
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 247 079,36	2 623 414,58	1 825 465,98					
64	Charges de personnel	21 920 334,12	17 571 988,54	15 185 075,75	74	Subvention d'exploitation	57 855,01	23 117,68	7 831,69
65	Autres charges de gestion courante	-701 544,13	1 077 681,33	48 181,65	75	Autres produits de gestion courante	509 072 359,42	508 217 943,83	490 022 287,68
66	Charges financières	514,47	0,00		76	Produits financiers	2 507,95	0,00	388 065,56
67	Charges exceptionnelles	382 045 847,18	235 520 211,30	51 107 687,60	77	Produits exceptionnels	2 664 414,37	650 161,59	10 962 537,09
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	26 734 484,26	902 880,82	801 012,93	78	Reprises sur amortissements et dotations	0,00	25 183,70	477 414,49
69	Impôts sur les bénéfices	0	0,00	129 566,40					
	Total des charges	487 644 824,25	301 722 808,59	112 110 692,84		Total des produits	513 180 769,28	512 057 895,93	505 594 570,77
	Excédent	25 535 945,03	210 335 087,34	393 483 877,93					
	Total	513 180 769,28	512 057 895,93	505 594 570,77		Total	513 180 769,28	512 057 895,93	505 594 570,77

La Société du Grand Paris, établissement public à caractère industriel et commercial, applique la comptabilité M95, décrite par l'instruction codificatrice n° 02-039-M95 du 30 avril 2002.

A titre dérogatoire pour l'exercice 2016 et conformément à l'article 4 de l'arrêté du 1er juillet 2015 (portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique), l'établissement a décidé, pour des raisons techniques, de sursoir à l'application de la norme 1 du recueil jusqu'à l'exercice 2017.

Aussi pour 2016, le format des états financiers reste identique à celui présenté en 2015.

1. Faits caractéristiques

Les principaux faits marquants de l'année 2016 sont :

- Une exécution en forte augmentation, dont la conséquence principale est le doublement de l'actif immobilisé, essentiellement dans sa composante « immobilisations corporelles en cours » qui passe de 266 millions € à 600 millions € entre 2015 et 2016. A noter, l'augmentation très significative (+53%) du poste des subventions versées par la Société du Grand PARIS (plus 150 millions €).
- En effet les marchés de génie civil ont commencé à être notifiés au deuxième semestre 2016, entraînant l'apparition de nombreux acteurs (mandataires, cotraitants, sous - traitants), l'apparition de nouvelles opérations comptables liées à cette typologie de marchés (avance, retenues de garantie), l'apparition d'acteurs situés dans ou hors de l'Union Européenne, ce qui produit des conséquences en matière fiscale.
- Sur un plan comptable et financier, l'exercice 2016 se situe dans la période transitoire, préalable à la généralisation du décret gestion Budgétaire et Comptable Publique.

Les deux conséquences majeures de ce nouveau dispositif ont été un changement dans les procédures applicables au traitement des opérations de clôture 2016. Ces dernières sont gérées sous forme d'écritures de comptabilité générale et ne donnent plus lieu à émission de titres ou de mandats de paiement. La deuxième est que, le passage au GBCP fait qu'au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble de la chaîne de la dépense et de la recette est géré sous une application informatique unique, Qualiac, depuis leur constatation jusqu'à leur dénouement financier et leur comptabilisation.

Enfin la transposition au format GBCP entraîne en 2017, un changement de nomenclature comptable (application de la M9), les balances de sorties 2016 seront donc transposées au format 2017, ces retraitements n'induisent pas de changements significatifs dans les masses et ordres de grandeur exposés au sein de l'annexe. C'est sur cette base que la reprise des balances d'entrée interviendra.

En dépense, l'exécution pour l'année 2016 est synthétisée ci-dessous, la réalisation ne concerne ici que les seuls mandats émis, par rapport aux crédits de paiements ouverts.

Compte tenu du changement de procédures applicables aux opérations de clôture (constatation en comptabilité générale seulement mais pas en comptabilité budgétaire), les coefficients de consommation de crédits de paiement apparaissant à la clôture sont logiquement minorés.

MASSE	Prévisions 2016 CP	Réalisations	%
Fonctionnement	127.8 Millions €	41 Millions €	32%
Personnel	26.4 Millions €	23 Millions €	87%
Investissement	575.3 Millions €	367 Millions €	64%
Intervention	382.7 Millions €	213 Millions €	57 %

Ces chiffres doivent être précisés pour les masses de fonctionnement et d'intervention, à l'aune de la méthode de comptabilisation des conventions de financement, telle qu'elle est décrite au point 2.5 infra.

En conséquence, le reclassement du compte 6715 aboutit à ce que la dépense réalisée en fonctionnement s'établisse à 78 millions € et celle d'intervention à 176 millions

En 2016, les recettes atteignent en fonctionnement 509 millions d'euros principalement constitués de l'IFER (65 millions d'euros), la TSE (117 millions d'euros) et d'une partie de la taxe sur les bureaux (326 millions d'euros), Des recettes qui demeurent stables, l'augmentation de 5 millions des recettes encaissées au titre de l'IFER s'explique par la mise à niveau avec le plafond de recette afférent voté en loi de Finances 2016 : soit 65 millions au lieu de 60 millions €.

Les recettes liées aux activités intercalaires demeurent stables (+16%)

L'effectif s'établit à 200 salariés au 31/12/2016. La diversité des statuts doit être soulignée : agents publics, fonctionnaires d'État ou de la fonction publique territoriale en détachement, hors cadre, personnel RATP détaché ou mis à disposition, personnel de la SNCF détaché ou mis à disposition ...

La Société du Grand Paris est également assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 10 % sur les intérêts des comptes à terme et pour ses activités lucratives depuis 2013 (gestion locative et conseil) au taux normal.

2. Règles et méthodes comptables

Concernant les règles et méthodes comptables, les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables, sous réserve des adaptations apportées aux supports (mandats et titres de recette) des écritures de clôture, dans le cadre de la mise en œuvre du volet budgétaire du décret « gestion budgétaire et comptable publique »
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La monnaie est l'euro.

La Société du Grand Paris dispose d'une seule comptabilité et ne possède pas de filiale, ni d'établissement secondaire.

La durée de l'exercice correspond à l'année civile.

2.1. Les dépenses liées au réseau de transport

2.1.1. Acquisitions foncières

Elles représentent 376 millions € en 2016, soit 37% de l'actif immobilisé, les immobilisations en cours (600 millions €) correspondent à 60% de l'actif immobilisé. Les acquisitions foncières se répartissent en quatre catégories :

- Les tréfonds,
- Les terrains nus,
- Les terrains construits avec des immeubles non loués ou très partiellement loués,
- Les immeubles totalement ou très fortement loués.

Pour les tréfonds le compte utilisé est «2113 Sous-sols et sur-sols », pour les terrains nus «2111 Terrains nus» et pour les terrains construits avec des immeubles non loués ou loués «2115 Terrains bâtis».

L'objectif de la Société du Grand Paris n'est pas d'acquérir des immeubles, mais les terrains sur lesquels ils se trouvent. Ces acquisitions foncières sont donc des terrains construits non amortissables. Ils pourront ainsi être intégrés pour leur valeur d'acquisition totale dans la nouvelle immobilisation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés aux acquisitions foncières sont inclus dans le coût d'acquisition de l'immobilisation.

La comptabilisation des acquisitions foncières dans le patrimoine de la SGP intervient, de façon générale, lors de la signature de l'acte, à l'étude notariale, à un moment où le montant de la transaction financière et des frais afférents est clairement identifié.

Ce dispositif a été privilégié, car il arrive que par ordonnance d'expropriation, le transfert de propriété au profit de SGP intervienne, sans que la valeur du bien soit à ce stade déterminée. La SGP se retrouve alors dans la situation où tout en étant propriétaire du bien, elle ne peut entrer en possession tant que le propriétaire exproprié n'a pas été indemnisé.

En conséquence, la comptabilisation en immobilisation intervient à la signature de l'acte qui valorise l'immobilisation et permet à la SGP d'entrer en possession du bien, ce qui peut se traduire par quelques mois de décalage entre l'ordonnance d'expropriation et la comptabilisation de l'immobilisation dans le patrimoine de la SGP, lié au délai de signature de l'acte notarié.

2.1.2 Autres dépenses liées au réseau de transport

La décision d'investissement du Conseil de Surveillance est retenue comme fait générateur constitutif de la date d'activation des dépenses (date à partir de laquelle les coûts d'un projet sont considérés comme immobilisables).

Les charges activables sont constituées des coûts directement attribuables au tronçon, postérieurement à la décision d'investissement du Conseil de Surveillance, et des coûts non incorporables par nature dont le rattachement à la réalisation de l'actif est documenté et appréhendé de manière homogène pour l'ensemble du projet.

Ainsi, au titre de l'exercice 2016, le traitement des dépenses se synthétisait comme suit :

	Investissement	Charges d'exploitation
Frais d'étude	En phase AVP	Etudes préliminaires à la décision d'investissement
Assistance à maîtrise d'ouvrage générale et d'assistance technique		x
Maîtrise d'œuvre (les marchés ont été notifiés postérieurement à la décision d'investissement)	x	
Sondages relatifs au tronçon objet de la décision d'investissement	Postérieurs à la décision d'investissement	Antérieurs à la décision d'investissement
Sondages relatifs aux tronçons n'ayant pas encore fait l'objet d'une décision d'investissement		x

Au 31/12/2015, les opérations relatives à l'ensemble des tronçons ont fait l'objet d'une décision d'immobilisation

Dès le deuxième semestre 2016, les dépenses afférentes aux marchés de génie civil notifiés s'imputent en investissement, en immobilisations en cours compte 2313, ce qui explique le doublement du poste concerné.

Les avances sur immobilisations

Les comptes 237 et 238 enregistrent les avances et acomptes concernant les commandes d'immobilisations (M 95, tome 3 page 94). Concrètement les avances ainsi comptabilisées (30 M€ fin 2016) concernent des provisions versées aux notaires lors d'acquisitions foncières, c'est-à-dire les frais des acquisitions non publiées en fin d'exercice. Le compte 237 retrace les avances versées aux titulaires, cotraitants et sous-traitants dans le cadre des marchés de génie civils.

La comptabilisation des logiciels acquis par l'établissement et pour lesquels il participe à la conception, donne lieu à constatation d'une écriture de production immobilisée. Celle-ci permet d'intégrer dans le coût du logiciel, une partie des frais de personnel ainsi que la rémunération des prestataires travaillant sur les projets informatiques suivants : gestion électronique des données (GED) et du système d'information de la SGP (Qualiac).

En 2016, les dépenses payées dans le cadre du déploiement complet (comptabilité, recette, adaptation au format GBCP) du logiciel Qualiatic, expliquent l'augmentation enregistrée par ce poste de dépenses :+15%

Les Autres immobilisations corporelles constitutives du patrimoine matériel et mobilier de la SGP augmentent de 39%, du fait notamment des acquisitions en matière de matériels informatiques et téléphoniques.

Amortissements

La méthode applicable a été définie par la délibération du directoire n° D 2012-20 du 5 octobre 2012.

L'amortissement linéaire est appliqué aux immobilisations figurant à l'actif du bilan de la Société du Grand Paris, selon les taux suivants :

- Logiciels : 33,1/3 % (3 ans),
- Matériel audiovisuel : 20 % (5 ans),
- Matériel informatique, station de travail : 33,1/3 % (3 ans),
- Agencements et installations : 10 % (10 ans),
- Matériel informatique, autre : 20 % (5 ans),
- Téléphone : 20 % (5 ans),
- Matériel de bureau : 20 % (5 ans),
- Mobilier de bureau : 10 % (10 ans).

2.2. Evaluation des créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

En 2016, ces dernières n'ont pas donné lieu à constatation de créances irrécouvrables justifiant la constitution d'une provision ou une demande d'admission en non valeur.

2.3. **Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat**

La subvention européenne INEA est plafonnée à 31.3 M€, elle est calculée sur la base de 50% des dépenses immobilisables d'avant-projet des lignes 14 sud, 17 nord, 17 sud et 18.

Compte tenu de l'avancement technique des dépenses subventionnées (15M€ à fin 2015), cette subvention d'investissement a fait l'objet en 2015 d'un premier versement de 3.9 M€ ainsi qu'à une écriture complémentaire comptabilisant une subvention à recevoir de 3 M€.

En 2016, le versement a été effectué à hauteur de 6 millions €. A la clôture 2016, compte tenu de l'avancement des dépenses subventionnées, un produit à recevoir de 18 millions € a été comptabilisé.

Il est à noter que la SGP a reçu en 2014, à titre gracieux de la ville de Bagneux, un terrain bâti valorisé à 706 K€ et payé 1 euro. Il a été inscrit en compte de financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat, compte 1035, pour 706 K€. De même, le département du val de Marne a cédé en 2013, à titre gratuit à la SGP, un terrain pour un montant de 150 K€ et repris dans ce même compte 1035.

Ce compte n'existant plus en 2016 dans la nomenclature m9 5, les deux sommes ont été respectivement transférées vers les comptes : 1313 « Financement par tiers département » et compte 1314 « financement par tiers communes et groupements de communes ».

2.4. **Les méthodes de comptabilisation des charges**

Conventions de financement

Dans les cas où la convention désigne expressément les partenaires (STIF et RATP) comme les maîtres d'ouvrages, les études s'intègrent dans leur cycle de production et non celui de la Société du Grand Paris.

Une subvention se définit comme une aide financière publique prédéterminée et versée sans contrepartie directe pour l'établissement. En l'espèce, ces conditions sont bien réunies (la gestion des lignes de métro relève bien des partenaires et non de l'établissement). Ce financement a été imputé au compte de charges exceptionnelles 6715 – « Subventions accordées »).

L'établissement est engagé par voie de convention à participer au financement d'études réalisées par des tiers, principalement SNCF Réseau et la RATP.

L'imputation comptable donnée à la dépense varie en fonction des termes de la convention. En effet, la Société du Grand Paris peut participer au financement d'études, dont elle n'est pas propriétaire, avec un droit d'utilisation limité.

L'analyse des conventions de financement et plus particulièrement des droits de propriété et/ou de partage des résultats des études entre les parties conduit donc à distinguer :

- Les conventions pour lesquelles l'établissement bénéficie des droits d'utilisation des résultats des études financées : les dépenses figurent en charges d'exploitation ;
- Les conventions pour lesquelles l'établissement ne bénéficie pas des droits d'utilisation des résultats des études financées : les dépenses s'analysent comme des subventions accordées et figurent en charges exceptionnelles.

Les dépenses sont rattachées à l'exercice en fonction de l'avancement des prestations et travaux financés par ces conventions (le plus souvent lors des appels de fonds adressés par les bénéficiaires de ces subventions).

Les charges à payer (CAP)

Les CAP donnent lieu à émission de mandat sur la gestion, puis sont payées par ordres de paiement émis et payés sur la gestion N+1 aux comptes 408-1 et 408-4.

Depuis janvier 2016, dans Qualiatic, la transaction de certification du service fait permet d'activer une écriture automatique de facture non parvenue : Débit classe 6 ou 2, débit compte 44586 pour la TVA et crédit des comptes 4081 ou 4084.

Lors de l'émission de la demande de paiement, les comptes 4081 et 4084 sont apurés vers les comptes 4001 ou 4014.

En conséquence, en clôture 2016, les comptes 4081 et 4084 retracent l'ensemble des charges à payer non soldées, à savoir :

- Les charges à payer comptabilisées avant le 1^{er} janvier 2016 et conservées soit 14.2 millions € au compte 4081 et 7.75 millions € au 4084. Ces CAP sont reprises dans Qualiatic dans une classe dédiée (RCAP), en 2017.
- Les CAP Qualiatic comptabilisées en 2016 et non apurées lors de la clôture. Elles ont été saisies en comptabilité générale sur la base d'un état certifié par la Direction des Finances et s'élèvent à 361,6 millions €

2.5. La comptabilisation des recettes fiscales affectées

Les recettes provenant de la fiscalité (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, taxe spéciale d'équipement et taxe sur les bureaux) sont comptabilisées au compte 757 « Produits spécifiques » dans l'exercice où elles sont notifiées par la DRFiP qui les collecte et procède aux répartitions.

3. Notes relatives aux comptes de bilan

Au 31 décembre 2016, la structure du bilan est la suivante :

BILAN AU 31/12/2016			
Actif	2016	2015	Variations 2016-2015
Actif immobilisé net	1 024 267 031,22	516 953 795,60	507 3113 235,62
Actif circulant	961 899 584,26	1 263 185 435,66	-301 285 850,80
Total actif	1 986 166 615,48	1 780 139 231,26	206 027 384,22
Passif			
Capitaux propres	1 572 221 326,02	1 524 886 548,90	47 334 777,12
Provision	25 394 900,33		25 394 900,33
Dettes	388 550 389,13	255 252 682,36	133 297 706,77
Total passif	1 986 166 615,48	1 780 139 231,26	206 027 384,22

La diminution enregistrée par l'actif circulant s'explique par l'augmentation d'activité et le maintien du niveau des recettes. La SGP puise dans son fonds de roulement, sa situation de trésorerie reste confortable : 847 millions € mais le disponible diminue de 350 millions € par rapport à 2015.

3.1. **Actif immobilisé**

3.1.1. Actif immobilisé brut

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE 2016				
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	2 401 354.21	1 045 197 .28	22 451.25	3 424 100.24
Immobilisations incorporelles en cours	7 408 654.08	3 844 177.79	82 207.46	11 170 624.41
Terrains nus	7 446 972,95	25 845 302.62	17 465	33 274 810.57
Sous-sols et sur-sols	269 651.75	1 831 075.65	0.00	2 100 724.40
Terrains construits	229 089 016.42	110 910 018.68	64 380.40	339 934 655.06
Avances sur acquisition	2 578 800.85	28 620 534.76	140 362.04	31 058 973.57
Immobilisations en cours relatives au réseau de transport	262 981 512.18	342 605 119.31	6 353 250.19	599 233 381.30
Autres immobilisations corporelles en cours	3 424 602.54	1 073 222.72	3 031 983.16	1 465 842.10
Autres immobilisations corporelles	4 210 816.79	1 943 156.57	75 012.02	6 078 961.34
Immobilisations financières	27 442.29	722 144.19	15.86	749 570.62
Total	519 838 824.06	518 439 946.57	9 787 127.02	1 028 491 643.61

3.1.2. Immobilisations incorporelles

Elles se décomposent de la façon suivante :

Logiciels	2 293 221.12
Logiciels comptabilité	22 385.00
Logiciels cartographie	325 154.58
Logiciel GED	517 044.99
Autres droits	266 294.55
TOTAL	3 424 100,24

3.1.3. Immobilisations corporelles

Elles se décomposent de la façon suivante :

Terrains nus	33 274 810.57
Sous-sols et sur-sol	2 100 724.40
Terrains bâtis	339 934 655.06
Agencements accès	97 906.01
Installations générales, agencements, aménagements	735 088.53
Véhicule de tourisme	191 058.48
Matériel de bureau	206 611.20
Matériel informatique	2 691 425.32
Matériel téléphonique	1 128 232.10
Matériel audiovisuel	62 723.20
Autre matériel	46 124.98
Bureaux	887 700.52
Armoires fortes	13 521.39
Mobilier accueil	18 569.61
Constructions en cours	598 740 319.22

Autres immobilisations en cours corporelles installations générales agencement aménagement	1 958 904.18
Immobilisations incorporelles en cours - logiciels SIG	7 827 967.35
Immobilisations incorporelles en cours - logiciels Achat	1 323 779.25
Immobilisations incorporelles en cours- GED	265 871.75
Autres immobilisations incorporelles	1 753 006.06
Avances et acomptes versées sur immobilisations	25 256 404.84
Avances et acomptes versés sur terrains	5 802 568.73
TOTAL	1 024 317 972,75

3.1.4 Immobilisations financières

Les Immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versées par SGP dans le cadre de contrat de location, ou de convention d'occupation du domaine public.

Depuis 2016 figure au compte 2748 « autres prêts » une somme de 722 144.19€ qui correspond à un prêt consenti par la SGP à la SEMABA (Société d'économie mixte agir pour Bagneux) pour la mise à disposition de terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la gare de Bagneux. Ce prêt, accordé à la SEMABA, a été garanti par la ville de Bagneux pour un montant de 1,8 millions €.

3.1.5 Amortissements et dépréciations des immobilisations

- **Amortissements**

AMORTISSEMENTS 2016				
	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	1 552 925,67	560 569,85		2 113 495,52
Immobilisations corporelles	1 332 102,79	779 014,08		2 111 116,87
TOTAL	2 885 028,46	1 339 583,93		4 224 612,39

- **Dépréciations**

Néant

3.2. Stocks et en-cours

En application de l'article 20 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, les matériels roulants acquis par la SGP sont, après réception, transférés en pleine propriété au STIF. En sa qualité de financeur, le STIF est associé à chaque étape du processus d'acquisition.

Selon l'article 14 du décret n°2012-365 du 14 mars 2012, le STIF rembourse à la SGP les dépenses que celle-ci justifie avoir engagées pour l'acquisition. Ce remboursement comprend les frais de maîtrise d'ouvrage, les frais financiers exposés par la SGP et le cas échéant les frais de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, le protocole fixant les principes de la coordination entre le STIF et la SGP, signé le 21 mars 2012, précise (§ 2.3) que le STIF est associé à la définition des opérations d'acquisition des matériels roulants, sur la base de propositions de la SGP et donne son accord sur les investissements touchant aux matériels roulants ainsi qu'aux matériels d'entretien associés. Son Conseil se prononce pour chaque opération d'acquisition sur l'opportunité et les principes de

l'opération. La SGP assume la responsabilité technique et juridique de la définition, de la conduite et de la réalisation des investissements. Elle est responsable de l'ensemble des relations avec les constructeurs et fournisseurs.

Compte tenu de l'ensemble de ces points, on peut considérer que la SGP agit pour le compte du STIF en son nom propre, en qualité d'intermédiaire, et que les opérations ainsi réalisées devaient être inscrites dans les charges (et produits) de la SGP, par référence aux dispositions de l'article 394-1, alinéa 2 du PCG.

Il convient de noter que les actifs sont définis par le PCG comme des éléments identifiables du patrimoine générant une ressource que l'entité contrôle et dont elle attend des avantages économiques futurs ; les stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour une telle vente, ou destinés à être consommés dans le processus de production ou de prestations de services. Les dépenses réalisées pour l'acquisition des matériels, susceptibles d'être remboursées par le STIF sur production de justificatifs, ne correspondent pas entièrement à cette définition. Le caractère pluriannuel des frais liés à l'acquisition des matériels (frais engagés sur plusieurs exercices en amont de la réception finale du matériel) peut justifier l'opportunité d'utiliser un compte de stock.

Compte tenu du caractère spécifique de cette opération, ces frais ont été comptabilisés en stock.
Leur montant s'élève à 6.9 M€ au 31 décembre 2016.

3.3. Créances

ETAT DES CREANCES AU 31/12/2016			
Nature	2016	2015	Variations 2016-2015
ICNE, comptes à terme			
TVA	85 809 097.62	53 762 454.13	+32 046 643.49
Avances fournisseurs	88 023 .03	77 631.40	+ 10 391.63.
Divers (frais de formation, solde de la taxe sur les bureaux, subvention d'investissement)	19 023 651.79	3 442 555.54	+15 581 096.25
Loyers	541 719.06	168 535.53	+373 183.53
IJSS	130 658.45	89 888.19	+ 40 770.26
Créance sur cession d'immobilisation	1 754 872.97	1 754 872.97	
Produits à recevoir	123 227.22	0.00	+ 123 227.22
Total	107 471 250.14	59 295 937.76	+ 48 175 312.38

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les placements de trésorerie ne sont plus autorisés. Il n'y a donc plus d'intérêts courus non échus.

La TVA est composée de la TVA en instance de remboursement pour les mois d'octobre à décembre 2016 (22 millions €) ainsi que de la TVA afférente aux charges à payer qui augmente proportionnellement à la volumétrie des CAP (61 M€ fin 2016). Le poste « Divers » correspond principalement à la subvention européenne comptabilisée au sein de cette catégorie sur le compte 4411 « subvention d'investissement », (18 millions fin 2016) correspondant aux droits à percevoir compte tenu de l'avancement des travaux, constaté fin 2016.

3.4. Capitaux propres

Les réserves sont constituées par les excédents 2010 à 2015, affectés en réserve sur décision du conseil de surveillance.

	Réserves	Résultat de l'exercice	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	Total des capitaux propres
Mouvements 2013	282 432 037,41	267 467 193,48	150 000,00	
Situation à la clôture 2013				913 088 902,77
Mouvements 2014	267 467 193,48	393 483 877,93	705 999,00	
Situation à la clôture 2014				1 307 278 779,70
Mouvements 2015	393 483 877,93	210 335 087,34	7 272 681,86	
Situation à la clôture 2015				1 524 886 548,90
Mouvements 2016	210 335 087.34	25 535 945.03	29 927 512.95	
Situation à la clôture 2016				1 572 221 326.02

3.5. Provisions pour risques et charges

En 2016 deux provisions ont été comptabilisées :

Une provision pour risque (litige RH), ainsi qu'une provision pour charge de 25 millions € correspondant aux appels de fonds effectués par la SNCF auprès de la Société du Grand Paris dans le cadre du projet d'extension d'EOLE vers l'ouest Parisien. La convention qui fonde le financement de ce projet fait intervenir, l'Etat, la Région IDF, la SGP, les conseils départementaux des Hauts de Seine, des Yvelines, le Département de Paris et SNCF réseau. Lors de la clôture de gestion 2016, la convention ayant été approuvée par le conseil de surveillance de la SGP qui valide une contribution de 239 millions €, ce premier appel de fonds a été comptabilisé en provision pour charge, seul un des six partenaire n'ayant pas signé la convention, l'obligation de la SGP vis-à-vis de la SNCF étant implicite.

3.6 Emprunts et Dettes

ETAT DES DETTES AU 31/12/2016			
Nature	2016	2015	Variations 2016-2015
Dettes financières	48 441.86	98 343,64	- 49 901.78
Fournisseurs	384 659 891.43	252 330 102,95	+132 329 788,48
Dettes fiscales et sociales	3 680 130.35	2 706 940,81	+973 189.54
Autres dettes	161 925.49	117 294,96	+44 630.53
Total	388 550 389.13	255 252 682,36	+ 133 297 706,77

Les dettes financières sont composées des dépôts de garantie versées par les locataires d'immeubles acquis entre 2013 et 2016 soit 48 K€.

Les dettes d'exploitation sont constituées des charges à payer constatées à la clôture 2016 dans Qualiatic après certification des services faits ; ainsi que des charges à payer antérieures non encore apurées (cf supra point 2.5).

Les dettes fiscales et sociales sont constituées des charges à payer sur les dépenses de personnel (congrés payés notamment) qui seront versées en 2017.

Les charges à payer se décomposent de la façon suivante :

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2016	
Charges à payer, Fournisseurs	234 731 694,25
Charges à payer, Fournisseurs d'immobilisations	148 902 387.71
Dettes provisionnées pour congrés à payer	1 821 038.13
Charges sociales et fiscales sur congrés à payer	834 326.35

3.7. Echéance des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES AU 31/12/2016		
Nature	Inférieures à un an	Supérieures à un an
TVA	85 809 097.62	
Avances fournisseurs	88 023.03	
Divers (frais de formation, trop-versé, etc.)	19 023 651.79	
Loyers	541 719.06	
IJSS	130 658.45	
Créance sur cession d'immobilisation		1 754 872,97
TOTAL	105 593 149.95	1 754 872,97

ETAT DES DETTES AU 31/12/2016			
Nature	Inférieures à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieures à 5 ans
Dettes financières	48 441.86		
Fournisseurs	381 162 491.43	3 497 400,00(*)	
Dettes fiscales et sociales	3 680 130.35		
Autres dettes	161 925.49		
Total	385 052 989.13	3 497 400,00	

(*) dont 3 497 K€ lié à la vente actée par la SCP Chevreux

3.2 Autres informations concernant le bilan

Néant.

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1 Eléments significatif

Numéro des postes	Intitulé des postes	Exercice 2016	Exercice 2015	Numéro des postes	Intitulé des postes	Exercice 2016	Exercice 2015
60	Achats	12 739 522,22	17 548 931,61	70	Prestations de services	0	0,00
61	Services extérieurs	17 904 637,71	13 646 644,43	71	Production stockée	1 383 632,53	2 449 941,13
62	Autres services extérieurs	23 753 949,06	12 831 055,98	72	Production immobilisée	0,00	691 548,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 247 079,36	2 623 414,58				
64	Charges de personnel	21 920 334,12	17 571 988,54	74	Subvention d'exploitation	57 855,01	23 117,68
65	Autres charges de gestion courante	-701 544,13	1 077 681,33	75	Autres produits de gestion courante	509 072 359,42	508 217 943,83
66	Charges financières	514,47	0,00	76	Produits financiers	2 507,95	0,00
67	Charges exceptionnelles	382 045 847,18	235 520 211,30	77	Produits exceptionnels	2 664 414,37	650 161,59
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	26 734 484,26	902 880,82	78	Reprises sur amortissements et dotations	0,00	25 183,70
69	Impôts sur les bénéficiaires	0	0,00				
	Total des charges	487 644 824,25	301 722 808,59		Total des produits	513 180 769,28	512 057 895,93
	Excédent	25 535 945,03	210 335 087,34				
	Total	513 180 769,28	512 057 895,93		Total	513 180 769,28	512 057 895,93

4.2. Charges

Le poste le plus significatif des dépenses de fonctionnement correspond à hauteur de 78% aux diverses subventions accordées par la SGP dans le cadre des opérations d'aménagement préalables ou concomitantes à la réalisation du Grand Paris Express, soit 382 millions €. Les bénéficiaires sont des collectivités territoriales, RATP, SNCF, ADP

La part des autres postes est moins significative, **Autres services extérieurs (compte 62)**, représentent 5% des charges de fonctionnement, **les Charges de personnel** (compte 64) environ 5% des dépenses figurant au compte de résultat. Enfin **les services extérieurs** comptabilisés au compte 61,4% des dépenses de fonctionnement. Parmi chacun de ces postes de dépense, les tendances suivantes sont relevées

- **Autres services extérieurs**

Les dépenses de remboursement du personnel mis à disposition (3.9millions €) augmentent de 84% ; phénomène de résorption des retards de paiement liés aux réceptions tardives des demandes de remboursement des administrations concernées.

Les prestations extérieures diverses (10 millions € compte 6289) doublent entre les deux exercices. Elles concernent principalement les prestations diverses et frais de gardiennage, liés à la préservation du patrimoine acquis par la SGP dans le cadre de ses activités intercalaires. Triplement des dépenses du compte 6228 (1.5million en 2016) de dépenses diverses (prestations générales)

Même tendance enregistrée pour le compte « foire et exposition » (1.4 millions en 2016) qui correspond à des dépenses de communication. Les frais d'intérim restent stables entre les deux exercices, la progression correspondante est limitée à 7%.

- **Charges de personnel :**

Les dépenses de rémunération enregistrent une augmentation de 25%, liée à l'évolution du plafond d'emploi et des recrutements induits.

L'augmentation des postes primes, gratification et avantages divers est plus que proportionnellement à la masse salariale (+69%)

- **Services extérieurs:**

Ce poste augmente de 30% par rapport à 2015, compte 6135, « location mobilière » quintuple, en lien avec le prestataire en charge du gardiennage du patrimoine lié aux activités intercalaires.

Enfin le solde créditeur (700k€) du poste « autres charges de gestion courante » est liée à l'écriture de contrepassation d'une provision pour charges à payer de fonctionnement comptabilisée en clôture 2015.

- **Dotations aux amortissements et provisions :**

En 2016, une provision pour charge a de 25 M€ a été enregistrée dans le cadre de l'extension d'EOLE (RER E) vers Mantes la Jolie.

4.3. Produits

Ils restent globalement stables entre 2015 et 2016.

Le poste des « autres produits de gestion courante » qui enregistre notamment les ressources fiscales dévolues à la SGP, représente 98% de l'ensemble des recettes de fonctionnement.

Enfin, 1.3 M€ sont enregistrés en **production stockée**, ils correspondent aux frais d'acquisition du matériel roulant pour le compte du STIF (article 14 du décret 2012-365 du 14 mars 2012).

Produits exceptionnels

Les 2.6 M€ de produits exceptionnels correspondent à des annulations de charges à payer de fonctionnement, comptabilisées antérieurement au 1^{er} janvier 2016.

5. Autres informations

5.1. Engagements hors bilan

A la fin de la gestion 2016, l'ensemble des engagements comptabilisés et non soldés s'établissait à 1.5 milliards €. Dans ses composantes majeures, cette masse peut être analysée de la façon suivante :

Programme d'intervention : 445.2 M€

Travaux de réseau : 452.2 M €

Moe et AMO investissement : 366.2M€

Financement divers (interopérabilité, travaux domaine tires) : 157.6M€

Financement dévoiement : 48.6 M€

Frais d'études et AMO fonctionnement : 45.5M€

Maîtrise foncière : 41.6 M€

Honoraires et prestations de service : 5.8M€

Charges de gestion courante : 3.9M€

Achats d'équipements : 2.5M€

Communication : 2.1M€

Coûts de personnel et associés : 1.6 M€

5.2. **Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

5.3. **Aspects environnementaux**

Néant

5.4. **Filiales et participations**

Néant

5.5. Effectifs SGP au 31/12/2016

Effectifs au 31 décembre 2016	
Catégorie	Nombre
Régime général	156
Détachement RATP	13
Détachement fonctionnaire Etat	22
Détachement fonctionnaire Collectivité territoriale	9
Total	200

Les heures D.I.F. sont remplacées par le Compte Personnel de formation.